



GROUPEMENT OPTIM'SERVICES

L'UNSA VOUS INFORME

OÙ EN EST-ON ?

Malgré la présence de l'ensemble des organisations syndicales devant le siège de la SNCF pour dénoncer le morcellement de l'entreprise historique SNCF, le conseil d'administration de la SA SNCF a entériné le 15 juin 2023 le projet de création du groupement d'intérêt économique (GIE) SNCF OPTIM'SERVICES.



3 180

salariés seront transférés dans ce groupement à compter du 1^{er} janvier 2024.

L'UNSA A PRIS ACTE DE CETTE DÉCISION TOUT EN RAPPELANT SON OPPOSITION AU PROJET. ELLE CONTINUERA DE DÉFENDRE L'INTÉRÊT DES SALARIÉS DANS LE CADRE DE CETTE CRÉATION.

UN PREMIER CONSTAT

L'UNSA partage les inquiétudes des agents concernant l'impact de la composition des trois offres (fix, flex, free) et de la future gouvernance du GIE sur leurs conditions de travail. L'UNSA rappelle que les métiers de l'action sociale et du médical sont centrés sur l'humain et que sa gestion ne se quantifie pas. Les salariés font preuve d'un engagement sans faille et ils ont besoin d'exercer dans des conditions de travail décentes. L'UNSA a demandé des garanties sur le maintien du cadre social pour l'ensemble des futurs salariés de SNCF OPTIM'SERVICES. Ce maintien doit être gravé dans le marbre et nous ne transigerons pas avec cela !

LES DISCUSSIONS EN COURS

- **Maintien du cadre social** (statut, accords, volonté d'adhésion à la convention collective nationale de la branche ferroviaire, etc.).
- **Conservation pour 2024** des activités sociales et culturelles de la SA d'appartenance au 30 novembre 2023.
- **Disposition pour assurer** une représentation du personnel jusqu'aux élections professionnelles au sein de ce GIE. ...

QUE RETENIR ?

Les représentants UNSA ont demandé un point concernant les évolutions avant le transfert (organigramme, organisation du travail, etc.) et un suivi attentif après la mise en place. Nous restons vigilants quant à l'évolution de l'organisation du travail et aux conditions de travail au sein de certains CSP. Lors du CSE de septembre, l'UNSA-Ferroviaire a demandé à l'entreprise de respecter son engagement. Ce point sera donc présenté aux élus lors du CSE du 21 novembre prochain.



L'UNSA-FERROVIAIRE INSISTE SUR LA PÉRIODE TRANSITOIRE

Cette dernière débute à compter du 1^{er} janvier 2024 et jusqu'à l'organisation des élections professionnelles sur ce nouveau périmètre. Vos élus qui intégreront également le GIE perdront leur mandat. Cependant, les problématiques quotidiennes ne vont pas s'arrêter du fait de la création du GIE et pour l'UNSA-Ferroviaire, il est essentiel que nous puissions être à vos côtés pour vous écouter et vous défendre. Durant cette période, il est impératif que l'entreprise donne les moyens aux organisations syndicales d'être aux côtés des salariés. L'UNSA-Ferroviaire, très présente sur le terrain pour venir à votre rencontre et échanger avec vous, répond aux questions qui sont régulièrement posées.

#1 LES ACTIVITÉS SOCIALES & CULTURELLES

Les activités sociales et culturelles ne changeront pas en 2024 et les agents transférés continueront à en bénéficier. En effet, l'UNSA, en tant que première organisation syndicale au sein de SNCF HOLDING, SNCF Gares & Connexions et SNCF Siège Réseau vous propose depuis plusieurs années des activités sociales de qualité et nous souhaitons continuer à le faire au sein du GIE. Si vous souhaitez conserver vos activités sociales et culturelles, il ne vous reste qu'une chose à faire : voter UNSA-Ferroviaire lors des futures élections du GIE OPTIM'SERVICES !

#2 L'INTÉRESSEMENT

L'intéressement est une revendication forte de l'UNSA-Ferroviaire, qui est signataire des accords actuels. En 2024, les salariés transférés au sein du GIE percevront la prime d'intéressement de la société dans laquelle ils exerçaient en 2023. L'accord d'intéressement du groupement OPTIM'SERVICES qui déterminera le montant versé en 2025 devra être négocié et signé au plus tard le 30 juin 2024. Vos représentants UNSA-Ferroviaire s'engagent à négocier pour les salariés de cette nouvelle entité du GPU un accord de haut niveau.

#3 LA CONVENTION COLLECTIVE DU FERROVIAIRE

Depuis la présentation du projet par l'entreprise, l'UNSA-Ferroviaire demande que les salariés contractuels du GIE SNCF OPTIM'SERVICES bénéficient de la convention collective nationale de la branche ferroviaire. La loi prévoit que pendant une période maximale de 15 mois les salariés transférés peuvent relever de plusieurs

L'UNSA-FERROVIAIRE VOUS TIENDRA INFORMÉS DES NÉGOCIATIONS MENÉES AU PLUS HAUT NIVEAU DE L'ENTREPRISE ET DE CE QUI EN DÉCOULE.

accords collectifs (ceux de leur entreprise d'origine et ceux de l'entreprise d'accueil) et ce sont les dispositions les plus favorables qui s'appliquent. Cette période permet la mise en place du cadre social de la nouvelle entité.

CE QUE L'UNSA RAPPELLE

Pour que le GIE SNCF OPTIM'SERVICES puisse adhérer à cette convention collective, il est nécessaire que l'employeur soumette son adhésion aux organisations syndicales représentatives dans cette nouvelle entreprise et qu'il obtienne leur agrément avant que son adhésion soit effective. L'entreprise s'est engagée à soumettre son adhésion au vote des représentants des organisations syndicales représentatives au sein du GIE en 2024. Cette demande ne pourra donc avoir lieu qu'après les élections professionnelles prévues en avril 2024. Vos votes dessineront le futur paysage syndical du GIE.

#4 ÉLECTIONS DU FUTUR GIE

Les élections professionnelles du futur GIE devraient avoir lieu dans le premier semestre 2024. Ces élections sont essentielles ! En nous maintenant votre confiance, comme vous le faites depuis des années, l'UNSA-Ferroviaire pourra continuer à vous faire bénéficier :

- **de sa politique** d'activités sociales et culturelles ;
- **de son engagement** dans la construction d'un accord d'intéressement ambitieux ;
- **de son expertise** pour la défense de vos intérêts comme nous l'avons toujours fait, avec pragmatisme et conviction.

DES QUESTIONS ?

N'hésitez pas à nous contacter. L'UNSA-Ferroviaire et ses représentants sont à vos côtés toute l'année et partout en France !



UNSA-FERROVIAIRE